

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15/11/2016

Dossier complet le

15/11/2016

N° d'enregistrement

2016-4125

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue d'un projet de création d'un ensemble de logements sur Marsac sur l'Isle (24)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
47 a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Le défrichement porte sur une surface totale de 2,48 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en un défrichement en une phase de 2,48 ha en vue de la construction d'un quartier d'habitation avec essentiellement du logement et quelques commerces.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est le défrichage d'une surface de 2,48 ha dans le cadre de l'urbanisation de la commune de Marsac-sur-l'Isle tel que prévu dans le document d'urbanisme communal en vigueur.

Il aura pour fin d'ouvrir une centaine de logements sur la commune de Marsac-sur-l'Isle.

Le quartier fera l'objet d'une mixité puisque des commerces sont également prévus.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de défrichage sera réalisé sur une période de 15 jours en dehors de la période de nidification des oiseaux (qui s'étend de mars à juillet).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois le terrain défriché, il entrera dans un projet de quartier de plus grande envergure qui recouvre une surface totale de 5,2 ha.

L'ensemble de la SHAB du quartier est d'environ 9000m².

La surface des voies de desserte est de 6380 m² environ.

Le réseau de récupération des eaux usées existe sur le terrain, les logements et commerces se raccorderont au réseau.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une première demande d'autorisation a été effectuée pour une surface de 2,72 ha, conformément aux articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier. (autorisation n° 024/2011/7836/146 du 7 décembre 2011) et le défrichage a été réalisé.

Le projet fait également l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau conformément à l'article R214-1 du code de l'environnement. Cette procédure concerne une surface plus importante que le 2,48 ha du projet de défrichage mais aussi que les 5,2 ha du projet de quartier puisqu'elle concerne l'ensemble de l'OAP qui intercepte un bassin versant de 44 ha.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Projet de défrichage	2,48 h
Projet de lotissement	
Surface habitable	9000 m ²
Voies de desserte	6380 m ²
Bassin de stockage et de régulation des eaux pluviales	volume utile = 2800 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
lieu-dit "Les Brandes" Marsac-sur-l'Isle 24430	Long. <u>45</u> ° <u>10</u> ' <u>44</u> " <u>59</u> Lat. <u>0</u> ° <u>38</u> ' <u>39</u> " <u>55</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement les terrains du projet sont occupés par un bois de châtaigniers.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé en juin 2004, modification n°2
Les terrains du projet sont soumis au règlement de la zone AU1m2
Les zones AU sont des zones à urbaniser prévues à court et moyen terme. Elles sont donc ouvertes à l'urbanisation pour l'habitat, ainsi que pour les activités et les équipements sous certaines conditions.
La construction peut être admise à condition qu'elle s'inscrive dans la perspective d'une urbanisation organisée de tout ou partie de la zone, et soucieuse de la meilleure utilisation des terrains.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi d Marsac-sur-l'Isle approuvé le 11/03/2015 Les terrains du projet sont situés en dehors des zones bleues et rouge de ce PPRi.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE n°2401 Arrêté n°041396 du 10/09/2004 Classement au titre du décret du 29/04/1994 - Annexe A (2004-09-10)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne FR7200661 situé à 4,1 km à l'Ouest des terrains du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement n'est pas excédentaire en matériaux. Le projet de quartier l'est : Emprise des maisons et plots d'appartements : $7754 \text{ m}^2 * 1 \text{ m} = 7754 \text{ m}^3$ Emprise des voiries : $6380 \text{ m}^2 * 1 \text{ m} = 6380 \text{ m}^3$ soit un total 14134 m^3
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression d'une faible proportion de la surface boisée existante sur la commune de Marsac-sur-l'Isle
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 2,48 ha d'espace forestier.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit temporairement pendant la phase de chantier. Cet impact sera limité dans le temps et aura exclusivement en période diurne les jours ouvrés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra être à l'origine de nuisances olfactives pendant la phase de chantier. Cet impact sera limité dans le temps et aura exclusivement lieu en période diurne les jours ouvrés.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra être à l'origine de vibrations pendant la phase de chantier. Cet impact sera limité dans le temps et aura exclusivement lieu en période diurne les jours ouvrés.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de défrichement n'engendre pas de rejets hydrauliques.</p> <p>Le projet de quartier prévoit la mise en place de noues collectrices le long des voies projetées pour les eaux pluviales. Ces noues ont un rôle de stockage, d'infiltration et de conduite vers le bassin de stockage et de régulation des eaux pluviales (volume utile de 2800 m3).</p> <p>Les eaux pluviales sont infiltrées dans le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une surface totale de 2,48 ha de milieu boisé sera supprimé du patrimoine forestier de la commune de Marsac-sur-l'Isle.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre du projet de défrichement en vue de la création d'un quartier à Marsac sur l'Isle (24) porté par France Aménagement Conseil, les paramètres environnementaux des terrains et les effets potentiellement négatifs liés au projet ont d'ores et déjà fait l'objet d'une réflexion documentée :

- un relevé naturaliste a été mené pour évaluer les enjeux sur le milieu naturel,
- en termes d'effets sur l'environnement, l'aménagement du projet est prévu de façon à s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Le maître d'ouvrage est conscient de la sensibilité environnementale du projet et c'est pourquoi il a été réalisé une campagne naturaliste préalable à la constitution des dossiers réglementaires.

Les impacts du projet sont temporaires et ont lieu uniquement en phase de chantier. Le chantier sera de courte durée et des mesures seront mises en place en fonction des sensibilités dégagées par l'étude naturaliste (période de travaux) et par la présence d'un quartier à proximité du projet (chantier en période diurne, uniquement sur des jours ouvrés).

En raison du peu d'enjeux dégagés lors de la présente étude, il apparaît qu'une étude d'impact n'apporterait pas d'éléments supplémentaires susceptibles d'orienter différemment la réflexion menée par les concepteurs. Ainsi, au regard de ces éléments, il ne semble pas que le projet nécessite une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Etude du milieu naturel

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bordeaux

le,

15 novembre 2016

Signature

ANNEXE 1

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom	LLEYS	Prénom	Daniel
Adresse			
Numéro	9	Extension	
Nom de la voie	RUE LOUIS MAYDIEU		
	1er étage		
Code Postal	33 200	Localité	BORDEAUX
Pays	FRANCE		
Tél.	05 56 99 36 90	Fax	
Courriel	dll.fac @ orange.fr		

Personne morale

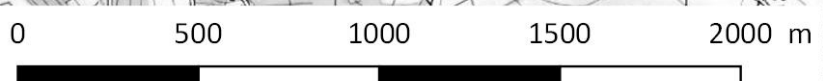
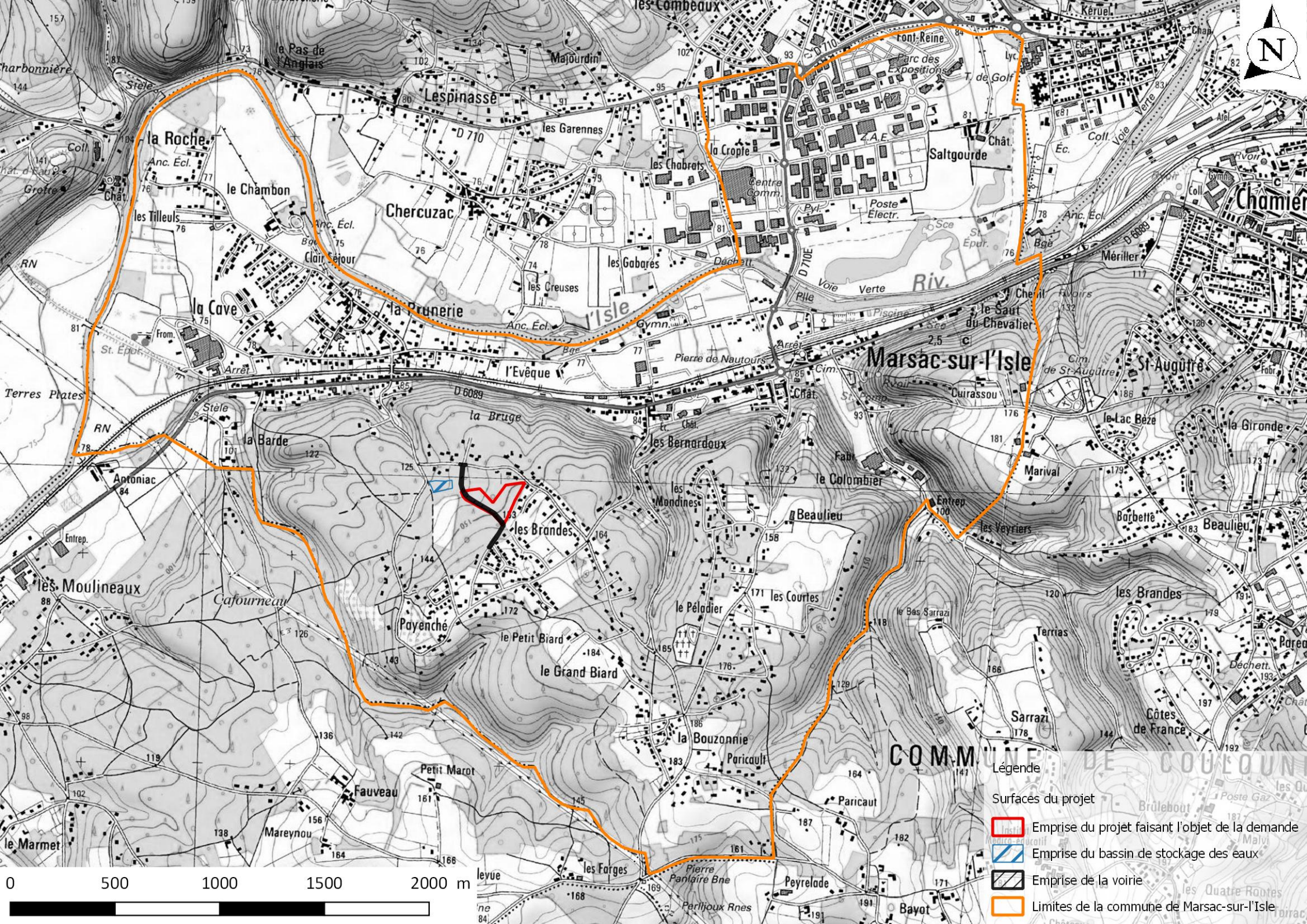
Nom	FRANCE AMENAGEMENT CONSEIL	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	9	Extension	
Nom de la voie	RUE LOUIS MAYDIEU		
	1er étage		
Code postal	33200	Localité	BORDEAUX
Pays	FRANCE		
Tél.	05 56 99 36 90	Fax	
Courriel	dll.fac @ orange.fr		

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	LLEYS	Prénom	DANIEL
Qualité	GERANT		
Tél.	06 76 77 19 60	Fax	
Courriel	dll.fac @ orange.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ANNEXE 2

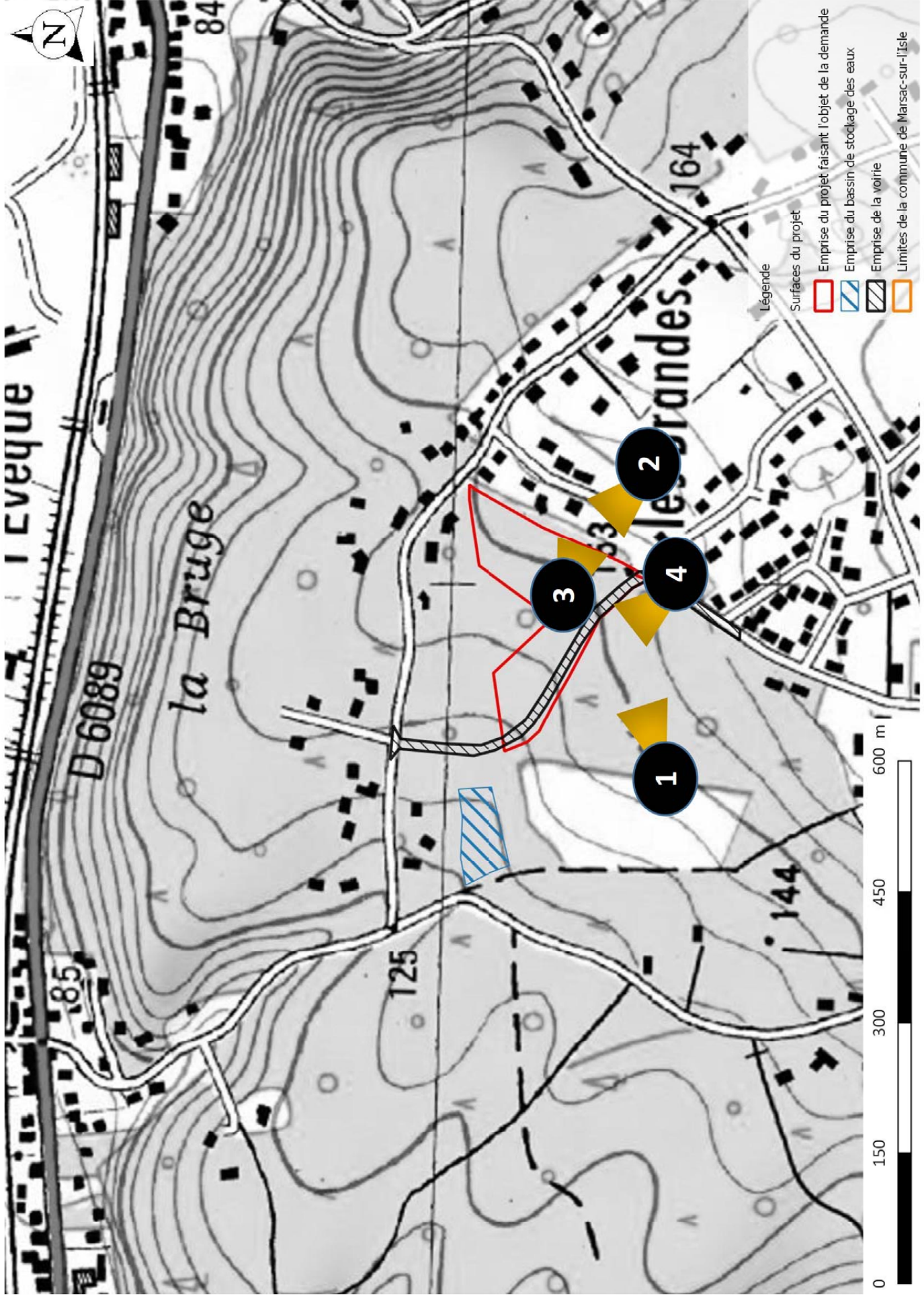


COMMUNE DE MARSAC-SUR-L'ISLE

Légende

- Surfaces du projet
- Emprise du projet faisant l'objet de la demande
- Emprise du bassin de stockage des eaux
- Emprise de la voirie
- Limites de la commune de Marsac-sur-l'Isle

ANNEXE 3



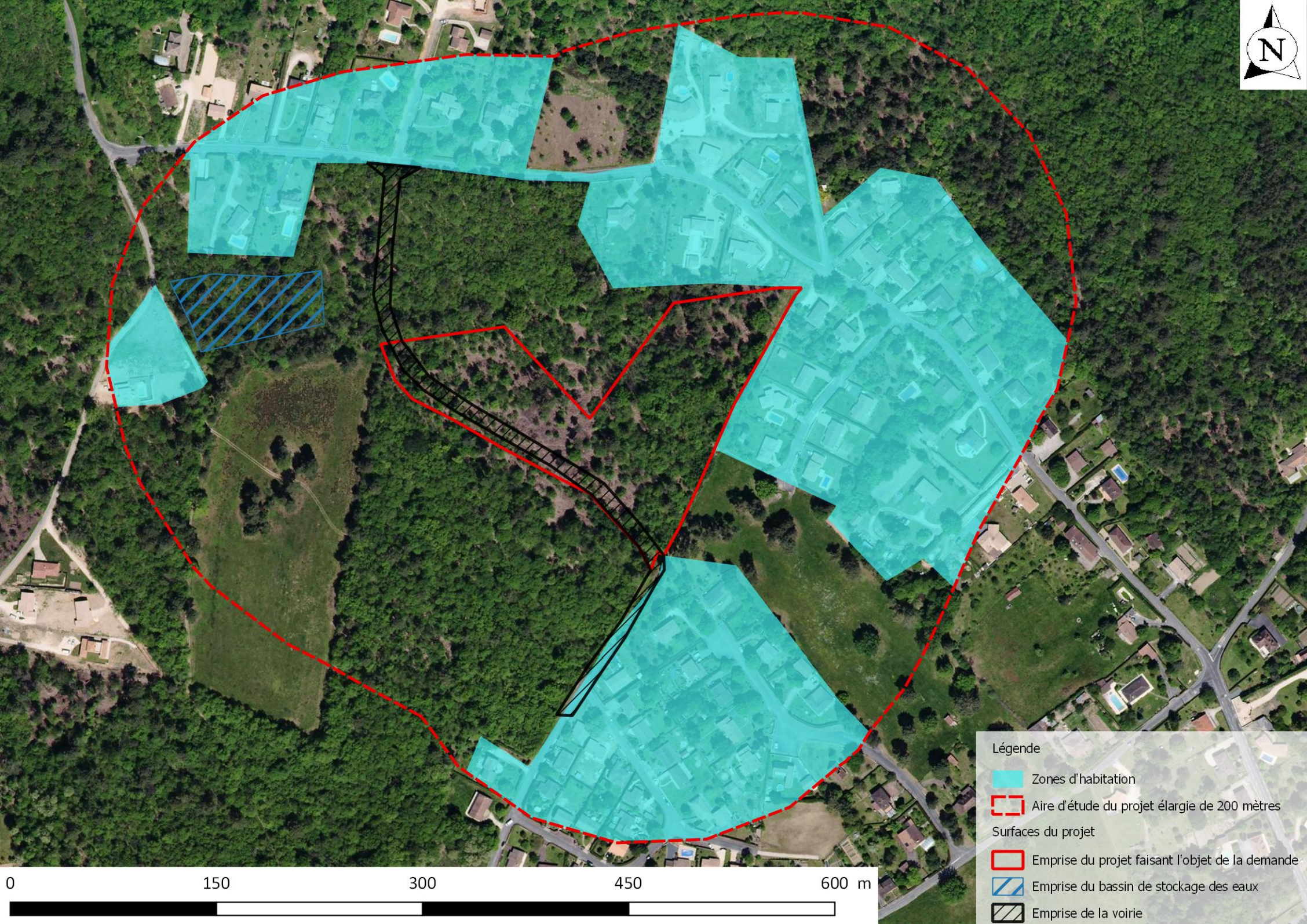


Photographies du 27/10/2016

ANNEXE 4



ANNEXE 5



Légende

- Zones d'habitation
- Aire d'étude du projet élargie de 200 mètres

Surfaces du projet

- Emprise du projet faisant l'objet de la demande
- Emprise du bassin de stockage des eaux
- Emprise de la voirie

0 150 300 450 600 m

ANNEXE 6

France Aménagement Conseil

**PROJET DE CREATION D'UN ENSEMBLE DE
LOGEMENTS A MARSAC-SUR-L'ISLE (24)**

Étude du Milieu Naturel

Compte-rendu de la campagne 2016



Projet de création d'un ensemble de logements à Marsac-sur-l'Isle (24)

Étude du Milieu Naturel
Inventaires Faune-Flore

Compte-rendu de la campagne 2016

Nature du Document : Étude du milieu naturel – Inventaires Faune-Flore – Compte rendu de la campagne 2016

Client : France Aménagement Conseil

Titre : Projet de création d'un ensemble de logements à Marsac-sur-l'Isle (24)

Date : Novembre 2016

Version : 1

Auteurs : Julien MARCHAND ; Julien COURSON

E-Mail : j.marchand@ide-environnement.com

j.courson@ide-environnement.com

Étude réalisée par : IDE Environnement Tel : 05 62 16 72 72

4, rue Jules Védrières

Fax : 05 62 16 72 79

BP 94204

Site Internet :

31031 TOULOUSE

www.ide-environnement.com

Cedex 4



SOMMAIRE

1	Contexte	5
1.1	Contexte général	5
1.2	Description du projet.....	6
2	Méthodes de travail	8
2.1	Aire d'étude.....	8
2.2	Périodes d'étude	8
2.3	Identification de la flore et des habitats naturels	8
2.4	Identification de la faune	9
3	Données bibliographiques	10
3.1	Patrimoine naturel remarquable ou protégé.....	10
3.2	La flore protégée	12
3.3	La faune protégée	13
4	Résultats des observations de terrain	15
4.1	Identification des habitats naturels « Corine »	15
4.2	Descriptions des différents milieux du site et de leur flore associée.....	17
4.2.1	Coupes forestières.....	17
4.2.2	Bois de châtaigniers.....	17
4.2.3	Petits parcs citadins.....	17
4.2.4	Tissu urbain	17
4.3	Faune au droit du projet.....	19
4.3.1	Invertébrés	19
4.3.2	Amphibiens et reptiles	19
4.3.3	Oiseaux	19
4.3.4	Mammifères	19
4.4	Enjeux écologiques	21
4.4.1	Enjeux faunistiques	21
4.4.2	Enjeux floristiques	21
4.4.3	Synthèse	21

5	Conclusions et recommandations	23
5.1	Conclusions.....	23
5.2	Recommandations.....	23



FIGURES

Figure 1 :	Situation cadastrale de la demande de défrichement	5
Figure 2 :	Schéma de principe de l'aménagement du lotissement	6
Figure 3 :	Localisation générale du projet et des aménagements ponctuels	7
Figure 4 :	Cartographie des habitats naturels aux abords du projet.....	16
Figure 5 :	Carte de synthèse des enjeux écologiques dans le secteur d'étude.....	22



TABLEAUX

Tableau 1 :	Habitats du site Natura 2000 (source : INPN).....	10
Tableau 2 :	Espèces protégées sur le site Natura 2000.....	11
Tableau 3 :	Espèces animales protégées recensées sur la commune.....	14
Tableau 4 :	Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur l'aire d'étude.....	15
Tableau 5 :	Liste des espèces floristiques recensées au sein de l'aire d'étude rapprochée	18
Tableau 6 :	Liste des espèces faunistiques recensées sur le site	20
Tableau 7 :	Synthèse des enjeux écologiques par habitat naturel sur le site du projet et ses abords .	21

1 CONTEXTE

1.1 Contexte général

La société France Aménagement Conseil prévoit la construction d'un ensemble de logements sur la commune de Marsac-sur-l'Isle au lieu-dit « Les Brandes ».

Ce projet prend place sur un boisement de châtaigniers qui est inscrit au PLU communale en zone AU1m2.

Une partie des terrains du projet a déjà fait l'objet de démarches administratives et une autorisation de défrichement a été délivrée en 2011 pour les parcelles en question (parcelle 646 de la zone AP du cadastre). Ces terrains sont aujourd'hui défrichés.

La demande concerne les parcelles 644 et 645 de la zone AP.

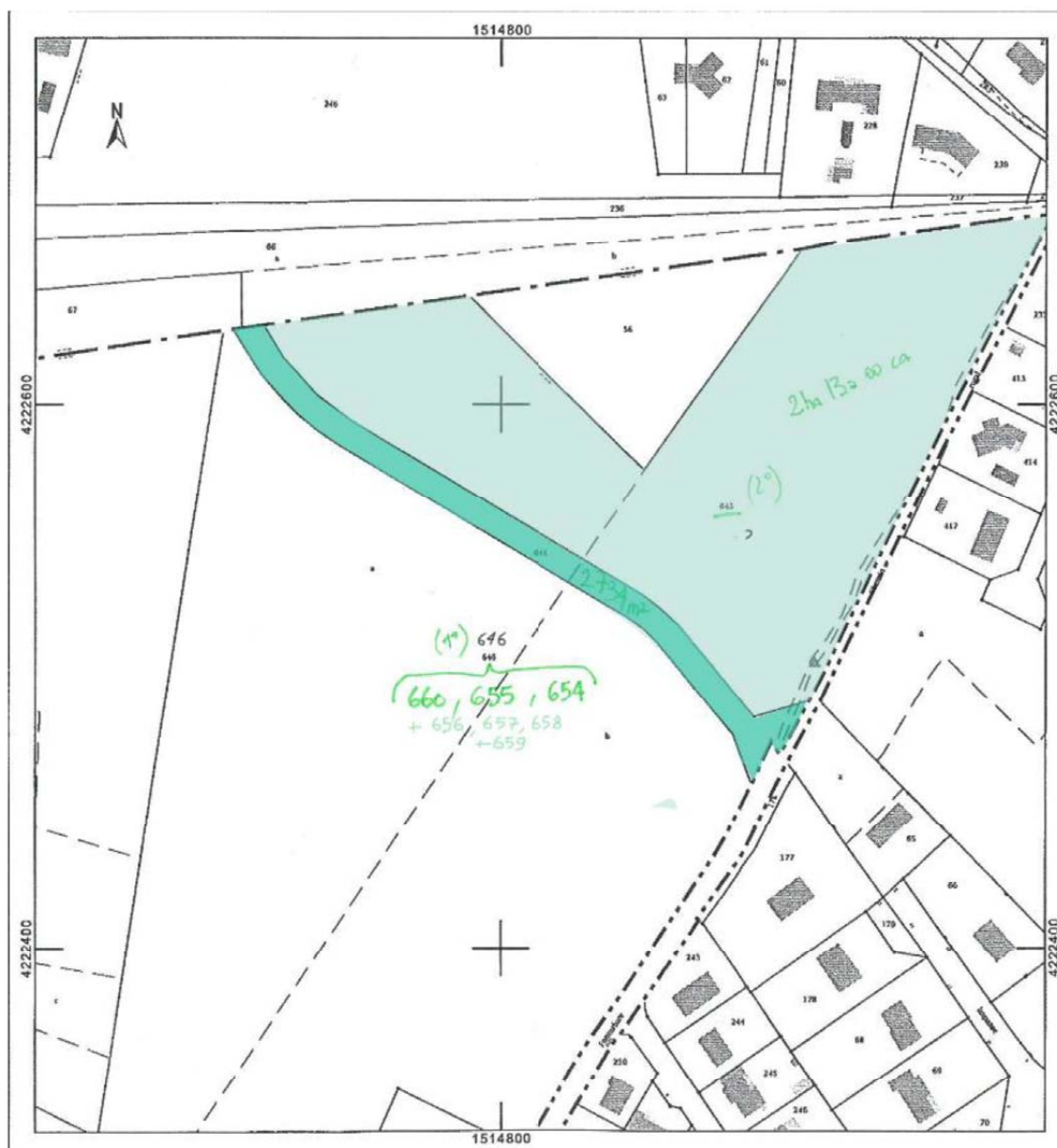


Figure 1 : Situation cadastrale de la demande de défrichement

1.2 Description du projet

Le projet va consister en un quartier à vocation mixte de logements et de commerces. Ce seront au total une centaine de logements qui seront créés.

Le projet occupe une surface totale de 5,2 ha dont une surface habitable d'environ 9000 m² et une surface de voies de desserte de 6380 m².

En termes de gestion des eaux pluviales, le projet prévoit la mise en place de noues le long des voiries. Ces noues permettront la collecte de l'eau, son infiltration sur place mais aussi la conduite des volumes excédents vers le bassin de stockage et de régulation des eaux.

Les eaux usées seront raccordées au réseau existant.



Figure 2 : Schéma de principe de l'aménagement du lotissement

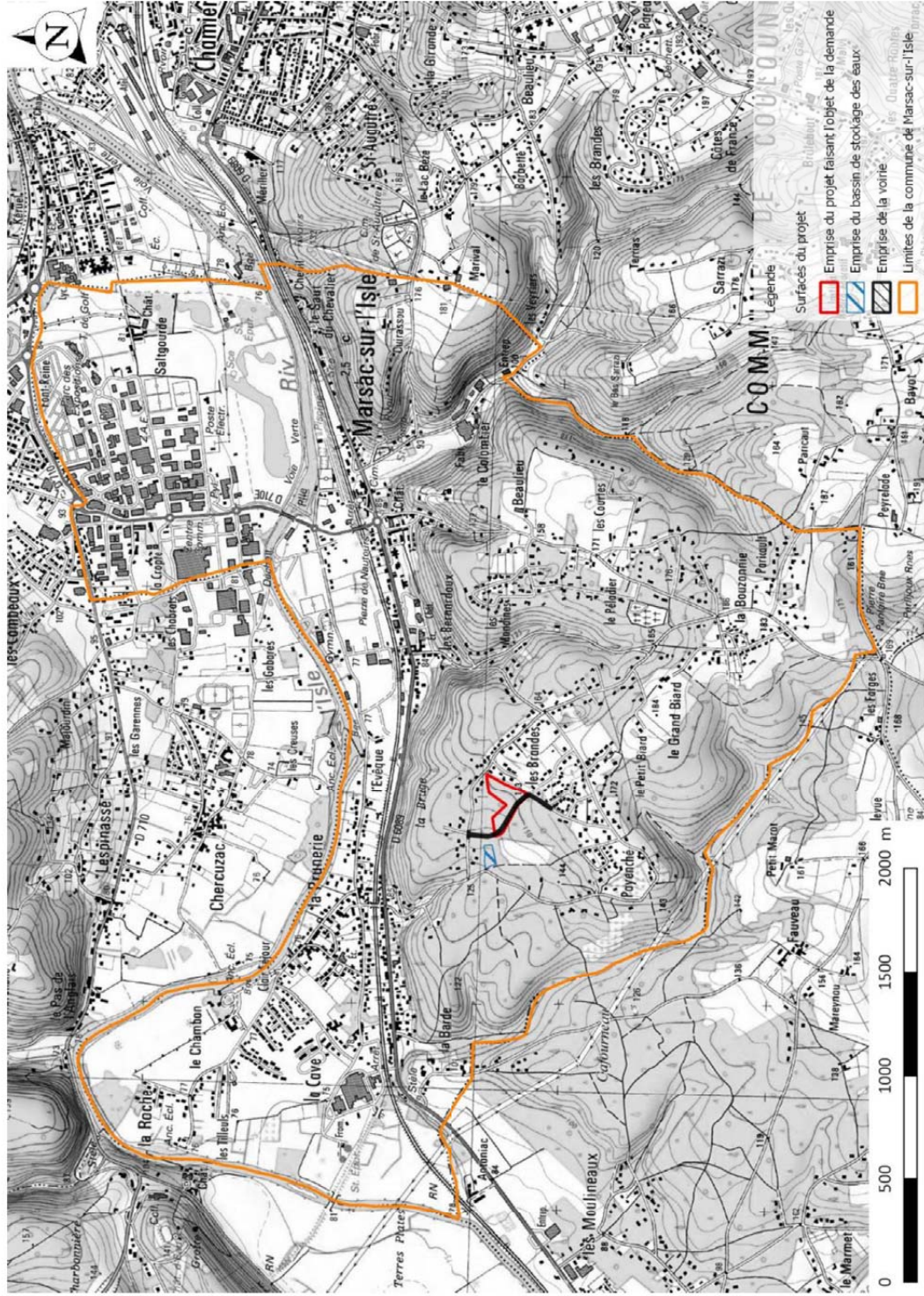


Figure 3 : Localisation générale du projet et des aménagements ponctuels

2 METHODES DE TRAVAIL

2.1 Aire d'étude

L'aire d'étude du milieu naturel est la zone géographique susceptible d'être affectée par le projet. Dans le cas du projet étudié, la zone d'étude est définie par les éléments suivants :

- la **zone d'implantation** même du projet faisant actuellement l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement;
- la **zone d'influence directe** du projet, comprenant les milieux attenants au projet susceptibles d'être perturbés par la réalisation de ce dernier : elle correspond aux terrains compris dans un rayon de 200 mètres autour des limites du projet ;
- la **zone des effets éloignés et induits**, qui prend en compte l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet : il s'agit des secteurs étudiés en phases de bibliographie (sites Natura 2000, zones d'inventaires...).

2.2 Périodes d'étude

Les observations de terrain et l'analyse des milieux naturels ont été réalisées par IDE Environnement. La campagne d'investigation de terrain a eu lieu le 27 octobre 2016. Au cours de cette campagne, les conditions météorologiques étaient variables mais de belles éclaircies étaient favorables à l'observation de la faune.

2.3 Identification de la flore et des habitats naturels

L'identification des biotopes a été réalisée par nos soins au cours de nos études de terrain à partir des espèces végétales rencontrées, et sur la base de la nomenclature CORINE biotope.

L'acquisition des données s'est faite à pied sur l'ensemble de l'emprise concernée, en parcourant le site par type d'habitat naturel. L'identification de la flore s'est faite par type de formation végétale, de façon à obtenir une liste d'espèces aussi exhaustive que possible par station d'inventaire.

La plupart des espèces a été identifiée in situ. D'autres ont été identifiées au bureau, sur la base d'échantillons ou de photographies prises sur le terrain.

Les relevés botaniques n'ont pas été réalisés selon la méthode de l'aire minimale mais selon le principe que l'ordre de grandeur de l'aire minimale est relatif au type de formation végétale. Cette aire augmente donc avec la structuration du milieu. Ce principe est décrit dans des ouvrages tels que : Biologie végétale (Gorenflot et De Foucault, 2005) ou La Phytosociologie (Delpech, 2006). Les aires retenues pour étudier les différents milieux sont les suivantes :

- 25 à 100 m² pour les communautés de mauvaises herbes, les végétations rudérales, celles des éboulis, des coupes forestières ;
- 100 à 200 m² pour les landes ;
- 300 à 800 m² pour les forêts.

Pour les milieux dont le caractère linéaire ne permet pas ce genre de relevé, la longueur d'étude est comprise entre 30 et 50 m.

2.4 Identification de la faune

Pour l'inventaire faunistique, la méthode de prospection mise en œuvre a été la suivante :

- **Invertébrés** : prospection systématique des habitats naturels d'intérêt au sein du site du projet (zone ouverte, recherche de vieux arbres pouvant accueillir des coléoptères saproxyliques, zones en eau, ruisseau...). Pour les Odonates, le relevé des imagos s'est fait soit par capture au filet à papillons, soit par l'identification lointaine avec les jumelles. Pour les Rhopalocères, la capture s'est également faite à l'aide du filet à papillons si besoin, mais l'identification d'un bon nombre d'espèces présentes dans la zone d'étude n'a pas nécessité forcément l'utilisation du filet, leur identification ayant pu être faite directement de visu. Tous les individus capturés au filet ont bien évidemment été relâchés sur place ;
- **Amphibiens** : inspection diurne de toutes les « zones humides » de l'aire d'étude : stagnations d'eau, mares ou ruisseaux, en recherchant les adultes, les pontes et les larves ;
- **Reptiles** : inspection diurne en marchant très lentement selon un transect aléatoire, dans les zones ensoleillées ou parfois humides (pour certaines espèces) propices à la présence des reptiles, incluant une prospection visuelle des pierres, des souches d'arbres... ;
- **Oiseaux** : l'inventaire des oiseaux a été effectué à l'aide de contacts visuels et auditifs : toute la journée d'investigation de terrain a donné lieu à un inventaire de l'avifaune observée et entendue pendant toute la durée de présence sur site. L'objectif de notre étude était de recueillir des données qualitatives (nombre d'espèces présentes). Par ailleurs, nous avons systématiquement recherché des zones de nidification ou de repos potentielles : prospection à la jumelle des haies et arbres, des ruines, et recherche de nids au sol.
- **Micromammifères** : méthode du transect aléatoire compte tenu de la difficulté à observer les micromammifères (rongeurs et insectivores). Aucune capture d'individu n'a été réalisée ;
- **Autres mammifères** : investigations multi-paramètres basées sur des contacts visuels et l'identification d'indices de présence (traces, excréments, terriers, pelote de réjection, épreintes, empreintes, restes alimentaires, poils, abris et passages, etc.).

3 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

3.1 Patrimoine naturel remarquable ou protégé

Les terrains du projet sont localisés en dehors de tout zonage naturel connu.

Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne ». Il est situé à 4,1 km à l'Ouest de l'aire d'étude immédiate.

Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne

Le site consiste en une vallée inondable à forte diversité animale et végétale. C'est une partie du système alluvial avec de nombreux milieux herbacés et boisés remarquables. Il est même constaté en extrême aval la présence du Vison d'Europe.

Ce site est vulnérable à l'urbanisation et à ses aménagements connexes. La présence et le fonctionnement de barrages sur le cours de l'Isle constitue également une sensibilité pour ce site.

1. Habitats

La vallée de l'Isle abrite une biodiversité d'espèces végétales et animales. Ainsi de nombreuses espèces et habitats rares et menacés sur d'autres territoires subsistent dans cette vallée et notamment autour des zones humides adjacentes au cours d'eau. Ces zones humides constituent elles-aussi des éléments de patrimoine naturel à préserver.

Au sein du Natura 2000, un total de cinq habitats sont inscrits à la Directive Habitat. Il s'agit dans la plupart des cas d'habitats humides.

Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranuncion fluitans et du Callitriche-Batrachion</i>		794,8 (10 %)
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		397,4 (5 %)
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		2384,4 (30 %)
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Aino-Padion, Ailion Incanae, Salicion albae)</i>	X	1192,2 (15 %)
91F0 <i>Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)</i>		1589,6 (20 %)

Tableau 1 : Habitats du site Natura 2000 (source : INPN)

2. Espèces

Les espèces protégées remarquables et/ou sensibles présentant un intérêt patrimonial pour le milieu naturel qui ont été identifiées comme reproductrice sur le site Natura 2000 sont les suivantes :

DIRECTIVE HABITAT		
Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin
Invertébrés	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
Invertébrés	Cordulie à corps fin	<i>Oxygaster curtisii</i>
Invertébrés	Gomphe de Graslini	<i>Gomphus graslinii</i>
Invertébrés	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
Poissons	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
Poissons	Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>
Poissons	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>
Poissons	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>
Poissons	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>
Poissons	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
Mammifères	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>
Flore	Angélique à fruits variés	<i>Angelica heterocarpa</i>

Tableau 2 : Espèces protégées sur le site Natura 2000

3.2 La flore protégée

La région biogéographique, dans laquelle se situe le projet, est sous l'influence du climat Atlantique. Ce climat, ainsi que la variété de sol et de relief, offrent à cette région une grande variété d'habitats naturels.

Cependant, selon l'observatoire de la flore Sud-Atlantique (CBN Sud-Atlantique) aucune observation d'espèce protégée n'a été rapportée sur la commune de Marsac-sur-l'Isle.

3.3 La faune protégée

Source : VisioNature (LPO)¹

De par la diversité et la qualité des milieux naturels présents aux abords de l'Isle, il apparaît qu'un grand nombre d'espèces protégées est connu au sein de la commune de Marsac-sur-l'Isle. Le tableau suivant regroupe les observations récentes (2012-2016) en matière d'espèces protégées rapportées sur la base de données VisioNature.

Groupe	Espèce	Groupe	Espèce
Oiseaux	Accenteur mouchet	Oiseaux	Moineau domestique
Oiseaux	Bergeronnette des ruisseaux	Oiseaux	Phragmite des joncs
Oiseaux	Bergeronnette grise	Oiseaux	Pic épeiche
Oiseaux	Bondrée apivore	Oiseaux	Pic mar
Oiseaux	Bouvreuil pivoine	Oiseaux	Pic noir
Oiseaux	Bruant zizi	Oiseaux	Pic vert
Oiseaux	Buse variable	Oiseaux	Pinson des arbres
Oiseaux	Chardonneret élégant	Oiseaux	Pinson du Nord
Oiseaux	Chevalier guignette	Oiseaux	Pipit farlouse
Oiseaux	Chouette hulotte	Oiseaux	Pouillot fitis
Oiseaux	Cigogne blanche	Oiseaux	Pouillot véloce
Oiseaux	Cigogne noire	Oiseaux	Roitelet à triple bandeau
Oiseaux	Cincla plongeur	Oiseaux	Roitelet huppé
Oiseaux	Circaète Jean-le-Blanc	Oiseaux	Rougegorge familier
Oiseaux	Cygne tuberculé	Oiseaux	Rougequeue à front blanc
Oiseaux	Effraie des clochers	Oiseaux	Rougequeue noir
Oiseaux	Épervier d'Europe	Oiseaux	Serin cini
Oiseaux	Faucon crécerelle	Oiseaux	Sittelle torchepot
Oiseaux	Faucon pèlerin	Oiseaux	Tarier pâtre
Oiseaux	Fauvette à tête noire	Oiseaux	Tarin des aulnes
Oiseaux	Geai des chênes	Chiroptères	Barbastelle d'Europe
Oiseaux	Gobemouche gris	Chiroptères	Murin de Natterer
Oiseaux	Grand Cormoran	Chiroptères	Petit Rhinolophe
Oiseaux	Grèbe castagneux	Chiroptères	Pipistrelle commune
Oiseaux	Grimpereau des jardins	Chiroptères	Pipistrelle de Kuhl
Oiseaux	Grosbec casse-noyaux	Chiroptères	Sérotine commune
Oiseaux	Héron cendré	Autres mammifères	Ecureuil roux
Oiseaux	Hirondelle de fenêtre	Autres mammifères	Genette commune
Oiseaux	Hirondelle rustique	Autres mammifères	Hérisson d'Europe
Oiseaux	Huppe fasciée	Autres mammifères	Loutre d'Europe

¹ <http://www.faune-aquitaine.org/>

Groupe	Espèce	Groupe	Espèce
Oiseaux	Hypolaïs polyglotte	Reptiles	Couleuvre à collier
Oiseaux	Linotte mélodieuse	Reptiles	Couleuvre verte et jaune
Oiseaux	Loriot d'Europe	Reptiles	Lézard des murailles
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe	Reptiles	Lézard vert occidental
Oiseaux	Martinet noir	Amphibiens	Alyte accoucheur
Oiseaux	Mésange à longue queue	Amphibiens	Crapaud épineux
Oiseaux	Mésange bleue	Amphibiens	Grenouille agile
Oiseaux	Mésange charbonnière	Amphibiens	Grenouille rousse
Oiseaux	Mésange huppée	Amphibiens	Grenouille verte indéterminée (Pelophylax sp.)
Oiseaux	Mésange noire	Amphibiens	Rainette méridionale
Oiseaux	Mésange nonnette	Amphibiens	Salamandre tachetée
Oiseaux	Milan noir	Amphibiens	Triton marbré
Oiseaux	Milan royal	Lépidoptères	Azuré du Serpolet

Tableau 3: Espèces animales protégées recensées sur la commune

4 RESULTATS DES OBSERVATIONS DE TERRAIN

4.1 Identification des habitats naturels « Corine »

Les principaux habitats naturels rencontrés constituent une **mosaïque d'espaces boisés et de secteurs résidentiels**.

Le tableau ci-dessous reprend en détail l'ensemble des habitats identifiés au droit du projet, avec leur dénomination selon la nomenclature en vigueur « CORINE Biotopes » et leur statut de protection selon la directive européenne « Habitat » 97/62/CE. La figure en page suivante présente la cartographie de ces habitats naturels sur le site du projet.

Intitulé	Code CORINE	Habitat protégé directive « Habitat » 97/62/CE
Coupes forestières	31.87	Non
Bois de châtaigniers	41.9	Non
Petits parcs citadins	85.2	Non
Tissu urbain	86	Non

Tableau 4 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur l'aire d'étude

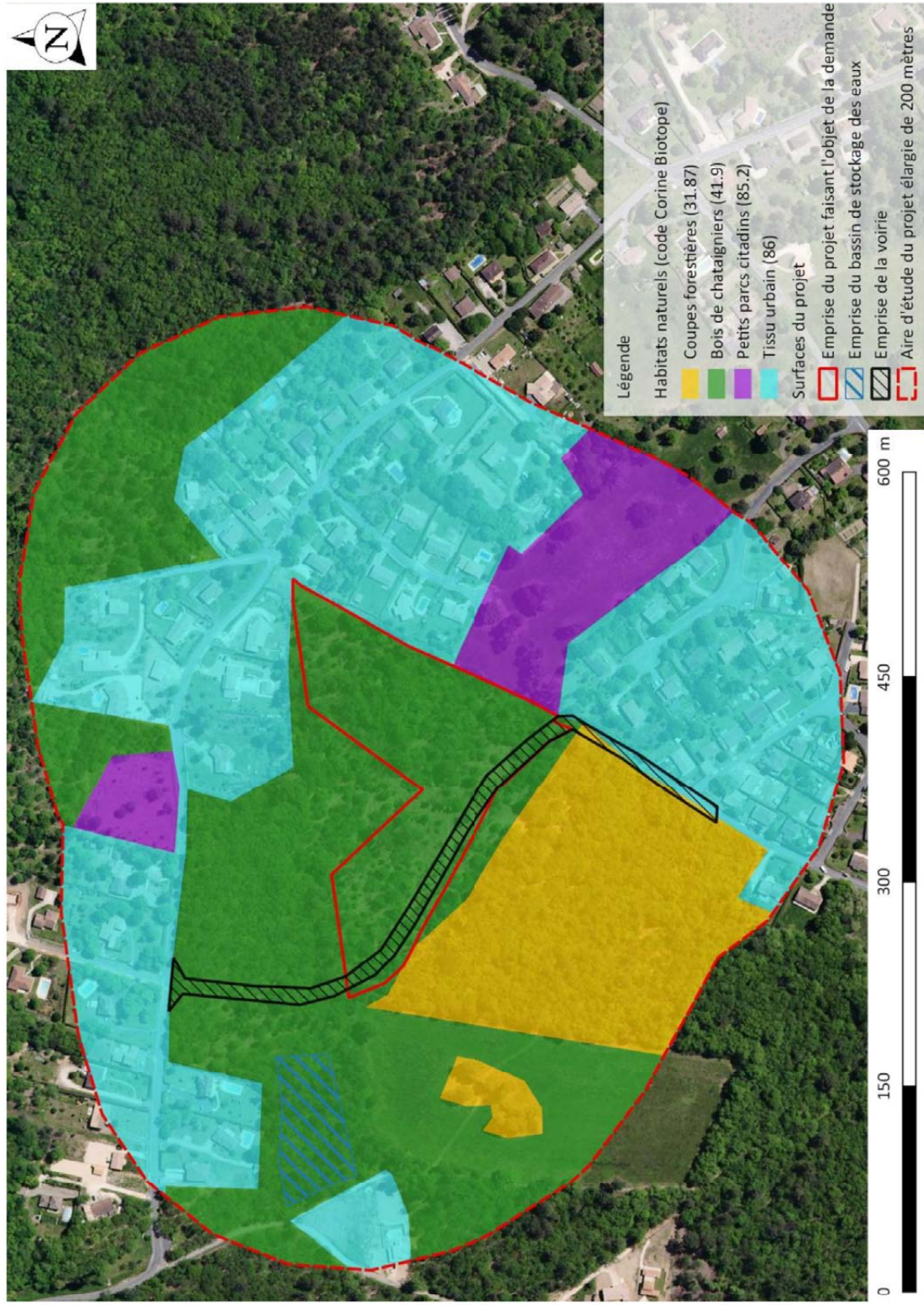


Figure 4 : Cartographie des habitats naturels aux abords du projet

4.2 Descriptions des différents milieux du site et de leur flore associée

4.2.1 Coupes forestières

Dans la partie Sud de l'aire d'étude, les terrains ont fait l'objet d'une coupe rase en vue de leur urbanisation future. Il en résulte un vaste espace ouvert sans végétation prêt à être aménagé comme prévu.



4.2.2 Bois de châtaigniers

L'ensemble des boisements de ce secteur est largement dominé par le Châtaignier. Les autres essences arborées présentes sont le chêne et le pin. Au niveau du sous-bois, on retrouve plusieurs espèces d'arbustes comme l'Alizier torminal ou encore le Grand houx.

4.2.3 Petits parcs citadins

Au sein du quartier des Brandes, plusieurs secteurs ne sont pas urbanisés et sont végétalisés mais font l'objet d'un entretien à vocation esthétique. Il s'agit de pelouses rases ou quelques arbres sont présents.



4.2.4 Tissu urbain

Le quartier des Brandes est un espace résidentiel où l'on retrouve des habitations et leurs jardins associés. Qu'il s'agisse de jardin ornemental ou potager, les espèces qui y poussent sont celles choisies par les résidents pour leurs propriétés intrinsèques (valeur esthétique ou productive) et n'ont rien de naturel.

Strate	Espèce		Statut
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	
Arborée	Châtaigner	Castanea sativa	Non protégée
Arborée	Chêne pédonculé	Quercus robur	Non protégée
Arbustive	Ajonc d'Europe	Ulex europaeus	Non protégée
Arbustive	Alisier des bois	Sorbus torminalis	Non protégée
Arbustive	Grand houx	Ilex aquifolium	Non protégée
Arbustive	Lierre commun	Hedera helix	Non protégée
Arbustive	Ronces	Rubus sp.	Non protégée
Arbustive	Sorbier des oiseleurs	Sorbus acuparia	Non protégée
Herbacée	Brachypode des bois	Brachypodium sylvaticum	Non protégée
Herbacée	Euphorbe des bois	Euphorbia amygdaloides	Non protégée
Herbacée	Fougère aigle	Pteridium aquilinum	Non protégée
Herbacée	Fraisier des bois	Fragaria vesca	Non protégée
Herbacée	Garance voyageuse	Rubia peregrina	Non protégée
Herbacée	Germandrée scorodoine	Teucrium scorodonia	Non protégée

Tableau 5 : Liste des espèces floristiques recensées au sein de l'aire d'étude rapprochée

Les milieux observés au sein de l'aire d'étude sont plutôt homogènes et aucune espèce végétale protégée n'a été observée lors de la campagne de terrain. Cependant, il est possible qu'en réalisant les investigations à une période plus précoce (printemps ou début d'été), la diversité végétale eu été plus importante.

4.3 Faune au droit du projet

4.3.1 Invertébrés

Les seuls invertébrés rencontrés sur le site sont deux papillons : le Cuivré commun et le Vulcain. La bibliographie et les bases de données faunistiques laissent penser que la diversité spécifique en invertébré est plus importante dans le secteur. Cependant, l'Azuré du serpolet (seule espèce protégée d'invertébré connue dans le secteur) fréquente des milieux particuliers (xériques et ouverts) qui n'existent pas au sein de l'aire d'étude.

4.3.2 Amphibiens et reptiles

Aucune espèce n'a été identifiée pour ces deux taxons. Pour autant, les terrains du projet semblent favorables à l'implantation de reptiles communs et il est probable que des espèces auraient été rencontrées à un période plus favorable de leur cycle biologique. Ceci notamment pour les espèces cités dans la bibliographie (Lézards vert et des murailles, Couleuvre à collier et verte et jaune).

En revanche, aucune zone humide n'est présente dans l'aire d'étude et les fossés semblent peu propices à l'installation de populations d'amphibiens.

4.3.3 Oiseaux

L'avifaune observée sur le site est composé d'un cortège d'espèces affectionnant les espaces boisés mais aussi les espaces anthropiques. Ce sont des espèces communes qui sont pour la plupart protégées au niveau national. Cependant, ce statut de protection est assimilable à un statut de non chassable plus qu'à un statut de rareté quelconque.

4.3.4 Mammifères

Aucun indice de présence d'espèce de mammifère n'a été constaté sur les terrains investigués. Les espèces protégées citées dans la bibliographie sont susceptibles de fréquenter la zone à un moment de leur cycle vital (Ecureuil roux, Hérisson d'Europe).

Groupe	Espèce		Statut
	Nom commun	Nom scientifique	
Oiseaux	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC ; Non protégée
Oiseaux	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	NA ; Directive Oiseaux : Annexe II
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	NA ; Non protégée
Oiseaux	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC ; Protection nationale

Groupe	Espèce		Statut
	Nom commun	Nom scientifique	
Oiseaux	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC ; Protection nationale
Lépidoptères	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	NA ; Non protégée
Lépidoptères	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	NA ; Non protégée

Tableau 6 : Liste des espèces faunistiques recensées sur le site
Statuts IUCN : NA = données absentes ; LC = Préoccupation mineure

Parmi toutes les espèces rencontrées lors de la campagne de terrain, seuls les oiseaux sont protégés. La plupart des espèces sont susceptibles de se reproduire dans les milieux boisés présents au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Il est également possible que des reptiles se reproduisent au sein de cette aire d'étude.

4.4 Enjeux écologiques

4.4.1 Enjeux faunistiques

Sur les terrains du projet, les espaces arborés constituent une zone de refuge pour un certain nombre d'espèces protégées. Qu'il s'agisse d'oiseaux ou de reptiles, la plupart des espèces inventoriées sont susceptibles d'utiliser les boisements à un moment de leur cycle biologique (reproduction, nourrissage...).

D'une manière générale, on peut considérer que les enjeux faunistiques dans le secteur du projet sont faibles à modérés. En effet, plusieurs espèces protégées ont été rencontrées mais celle-ci sont toutes communes et aucunement menacées à l'échelle nationale.

4.4.2 Enjeux floristiques

Dans l'ensemble, y compris au sein des boisements, la végétation évolue sous forte influence anthropique (espace urbain, coupe forestière en cours d'aménagement, boisement sylvicole). Il en résulte un intérêt floristique globalement faible.

4.4.3 Synthèse

Pour conclure du point de vue des enjeux écologiques dans le secteur du projet, il semble que l'intérêt floristique soit assez faible dans l'ensemble. Il en est de même concernant l'intérêt faunistique, exception faite des zones de boisement où il peut être classé comme modéré, en tant que zone de reproduction potentielle pour quelques espèces faunistiques.

Intitulé	Code CORINE	Intérêt faunistique	Intérêt floristique
Coupes forestières	31.87	Faible	Faible
Bois de châtaigniers	41.9	Modéré	Faible
Petits parcs citadins	85.2	Faible	Faible
Tissu urbain	86	Faible	Faible

Tableau 7 : Synthèse des enjeux écologiques par habitat naturel sur le site du projet et ses abords

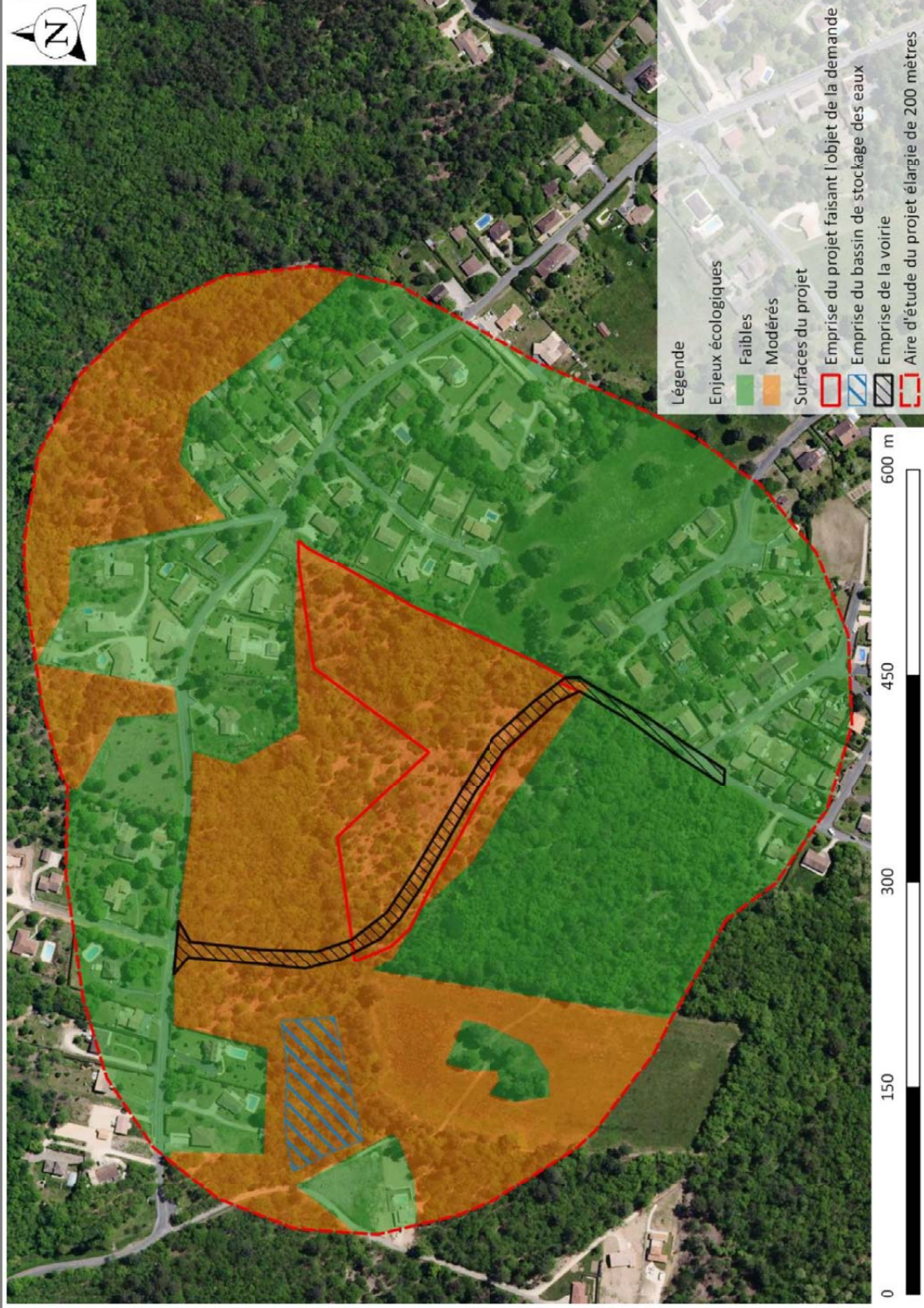


Figure 5 : Carte de synthèse des enjeux écologiques dans le secteur d'étude

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusions

La campagne d'investigation a permis de mettre en évidence des enjeux écologiques qui peuvent s'avérer modérés au sein des espaces boisés en raison de la présence d'oiseaux protégés.

Dès que l'on quitte ces milieux, les secteurs anthropiques sont dominants et leur intérêt écologique est moindre.

5.2 Recommandations

Dans le cadre de la réalisation du projet, il convient de prendre en compte le fait que les boisements sont des zones de reproduction pour les oiseaux protégés et par conséquent d'adapter le calendrier de travaux de façon à minimiser les impacts sur ce groupe d'espèces.

Ainsi, afin de ne pas mettre en danger la pérennité des populations d'oiseaux connus dans le secteur, il convient de réaliser les travaux de défrichement en dehors de la période favorable à la nidification qui va de mars à juillet.